

RW/931/2020/3443/2285/202

Lot 202

Les plages de semis délimitées par l' Agent forestier sont à préserver. En raison de : semis naturelles d'épicéas, le passage des machines sera concerté avec l' Agent forestier. Abattage suivant direction indiquée sur les bois concernés. Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. Bois mesurés au compas. Cubage via hauteur recoupe et défilement. L'acheteur est tenu d'abattre et d'écorcer les épicéas des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'Ips typographus L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares

Nombre d'arbres total		107	--
Volume grumes		175,327	m ³
Volume houppiers		0,000	m ³
Volume total		175,327	m ³
Cube moyen		1 639	dm ³
Circonférence moyenne		122,850	cm
Surface de coupe		0,310	ha
Contact		SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66	--
Triage		Triage De Marcourt	--
Propriétaire		Rendeux Cne	--
Lieu(x)-dit(s)		BRULEES FANGES - cpe 6	--
Vente		Vente du Cantonnement de La Roche-En-Ardenne Lundi 28 septembre 2020 à 15:00 Salle communale de Devantave	--
TVA		2 %	--
Certification PEFC		Oui	--

Epicéa

Définitive

Normal

Normal

Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)
85	1	
		0,700
95	6	
105	21	
115	24	
		60,138
125	24	
135	13	
145	7	
		83,268
155	6	
165	5	
		31,221
Total grumes	107	175,327
Houppiers/Taillis	-	